



Conseil d'administration du 8 juin 2021

Délibération n° 2021/24

Objet : Approbation de l'avenant n°3 à la convention de maîtrise foncière avec la commune du Poiré-sur-Vie et la communauté de communes Vie et Boulogne

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet urbain en centre-ville approuvée par le Conseil d'Administration du 15 juin 2017,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 23 février 2018,

Vu l'avenant n°2 approuvé par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2018,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve l'avenant n°3 à la convention de maîtrise foncière entre la commune du Poiré-sur-Vie, la communauté de communes Vie et Boulogne et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet urbain en centre-ville,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Valentin JOSSE

Signé par Valentin JOSSE



Reçu en préfecture le
Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

- 9 JUIN 2021

COURRIER ARRIVÉ